



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR 2023-564

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Arrêté complétant le numérotage des immeubles sis en bordure de la rue Charles Hubert,

Le Maire de DREUX,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'Article L.2213.28,

VU l'arrêté n° ARR 2022-533 du 7 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX, Adjoint au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au numérotage d'un immeuble sis rue Charles Hubert,

Considérant que l'adresse du propriétaire désigné sur l'arrêté ARR2023-545 est modifiée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté ARR2023-545 est abrogé.

ARTICLE 2 - Le propriétaire dont il s'agit se verra attribuer le numéro suivant :

Propriétaire	Section cadastrale	Numéro attribué
M. Hamza CHAKOUR 41 rue de la Sablonnière 28100 DREUX	BL n°546	5

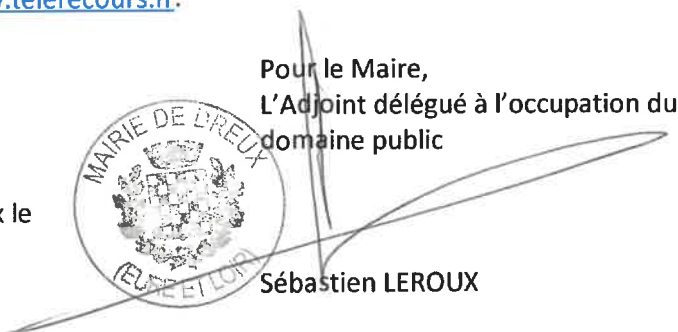
ARTICLE 2 - Monsieur le Directeur général des services de la ville de DREUX, Monsieur le Commissaire divisionnaire (Chef de la circonscription de sécurité publique de DREUX), Monsieur le Chef de service de la police municipale et Directeur de la prévention et des risques urbains et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques à ORLÉANS, Messieurs les Directeurs de la poste, de la Société ORANGE et de la Direction générale des finances publiques.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 05 JUL. 2023

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
notification le

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à l'occupation du
domaine public



Sébastien LEROUX